

pétrole et du gaz? Doit-on faire en sorte que nos exportations de gaz compensent nos importations de pétrole?

Ce sont des questions très importantes. Ce passage du discours du trône ne veut rien dire parce que nous avons actuellement un excédent d'environ deux milliards de dollars par ans dans le domaine énergétique.

J'ai posé trois questions, et je crois que le ministre les a en main.

Le sénateur de Cotret: Honorables sénateurs, j'en ai certainement une: qu'entend-on par autonomie? Je serais particulièrement heureux de répondre à cette question.

Ce que nous entendons quand nous parlons d'autonomie pour les années 90, c'est que le Canada ne serait plus obligé de compter sur les sources étrangères d'approvisionnement. Autrement dit, non seulement nous produirions autant que nous consommons et pourrions vendre à l'étranger une partie de notre production pour contrebalancer nos importations, mais nous ne serons pas obligés, au Canada, et ce dès 1990, de compter sur l'étranger pour nous approvisionner en énergie. C'est ce que nous entendons par autonomie.

Le sénateur van Roggen: Cela incluerait-il le charbon aussi bien que le pétrole?

Le sénateur de Cotret: Tout est inclus. Cela signifie qu'à ce moment-là, nous n'aurions plus à compter sur les pays étrangers pour nous approvisionner en énergie; cela veut dire que dès ce moment, le Canada aurait réalisé l'autonomie d'un océan à l'autre.

Le sénateur van Roggen: J'ai une question supplémentaire qui se rattache à ma première question. Cela inclut-il précisément le charbon?

Le sénateur de Cotret: Oui.

Le sénateur van Roggen: J'aimerais rappeler au ministre que, dans l'est du Canada nous importerons des états de l'est des États-Unis d'importantes quantités de charbon à un coût inférieur à ce qu'il en coûterait pour transporter notre charbon depuis l'ouest du Canada. D'après ce que je vois, vous semblez dire que dès 1990, nous n'importerons plus de charbon des États-Unis mais que nous le transporterons à partir de l'ouest du Canada. Est-ce bien cela?

Le sénateur de Cotret: C'est notre intention. Nous aurions atteint l'autonomie dès 1990, c'est-à-dire que nous serions en mesure de répondre entièrement à la demande des consommateurs canadiens à partir de nos propres ressources.

Le sénateur van Roggen: Merci beaucoup.

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DU TAUX BANCAIRE

Le sénateur Hays: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce concernant le taux d'intérêt. Si je ne me trompe, le taux d'intérêt que la banque exige de ses clients privilégiés est actuellement de 13¾ p. 100.

Qu'est-ce qui a poussé le gouvernement et la Banque du Canada à hausser le taux d'intérêt? S'agit-il d'une fuite vers les États-Unis ou d'autres pays de capitaux investis au Canada, et quelles sont les sommes en jeu?

[Le sénateur van Roggen.]

Le sénateur de Cotret: L'honorable sénateur me pose une question que je me suis efforcé de résoudre pendant de très nombreuses années où j'occupais un poste ailleurs. L'élasticité, pour employer un terme du jargon financier et j'ai bien peur de ne pouvoir l'expliquer en d'autres termes, cette faculté d'élasticité dis-je des mouvements de capitaux qui a pour propriété de se traduire par des écarts de taux d'intérêt est un phénomène qui m'échappe depuis fort longtemps et elle varie. Il ne s'agit pas là d'un phénomène constant sur une période donnée. Il dépend d'un certain nombre de facteurs psychologiques, de facteurs relatifs à l'évolution du marché et pendant tel ou tel mois on peut enregistrer une faible variation des écarts du taux d'intérêt ou de la valeur des devises qui traduira une forte sortie de capitaux ou vice-versa si bien qu'un autre mois cela peut être exactement l'inverse. Je ne crois pas qu'il y ait de constante dans tout cela.

Le sénateur Hays: Le déficit de la balance commerciale a diminué d'un autre 161 millions de dollars au cours des six dernières semaines ou approximativement. Est-ce que cela a quelque chose à voir avec la décision de hausser le taux d'intérêt?

● (1620)

Le sénateur de Cotret: Pour répondre brièvement, honorables sénateurs: non. Il ne fait aucun doute, si l'on considère l'ensemble du système, que le compte courant a une répercussion sur le cours du change et la valeur à l'étranger du dollar canadien. Toutefois, en poussant les choses assez loin, on finirait par percevoir un lien tenu. Je crois néanmoins qu'il faut répondre par la négative.

Le sénateur Hays: Une question supplémentaire. Le ministre des Finances a déclaré que nous n'étions pas tenus de suivre l'exemple des États-Unis lorsque ces derniers relèvent leur taux d'escompte, que nous pourrions très bien nous arranger sans le faire. Les taux d'escompte sont, dans certains cas, de 15 p. 100 et beaucoup de banques ont ajouté 1 p. 100 de plus.

Lorsque le gouverneur de la Banque du Canada a téléphoné au ministre des Finances—et je suis sûr que le ministre de l'Industrie et du Commerce devait être là, parce qu'il fait partie de ce comité—quels chiffres a-t-on donnés au comité qui ont persuadé le gouverneur de la Banque du Canada de relever le taux d'escompte jusqu'à un niveau record?

Le sénateur de Cotret: Honorables sénateurs, je ne puis vraiment répondre qu'à une partie de la question. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a pas participé à cette conversation, par conséquent je ne puis répondre sur le fond de la question. Je devrai la renvoyer à mon collègue.

LE COURS DU DOLLAR CANADIEN

Le sénateur Everett: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans sa déclaration, le gouverneur de la Banque du Canada a dit qu'une des raisons pour lesquelles il a fallu relever les taux d'escompte c'était que nous ne pouvions pas permettre au dollar canadien de baisser davantage par rapport à la monnaie de nos principaux partenaires commerciaux à cause des répercussions inflationnistes que cela pouvait avoir.